

PAR COURRIEL,

Le 13 octobre 2020

Aux parents des élèves,

**Objet : le ministère de l'Éducation modifie le régime pédagogique pour l'année scolaire 2020-2021**

Chers parents,

Considérant le contexte de la pandémie, le ministère de l'Éducation a pris la décision de modifier, cette année seulement, le régime pédagogique afin de laisser davantage de place aux apprentissages et de favoriser ainsi la réussite éducative des élèves.

**Modification de la pondération des épreuves ministérielles**

Le ministère a décidé de réduire la pondération des épreuves ministérielles du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Ces épreuves, dont la durée sera réduite, représenteront cette année 10 % du résultat final des élèves plutôt que 20 %.

**Deux bulletins au lieu de trois seront remis aux parents**

De façon exceptionnelle, le bulletin habituellement transmis le 20 novembre a été retiré. Les dates de fin d'étape ont été modifiées et chacune des deux étapes aura une pondération de 50 %. Ainsi, le premier bulletin sera produit au plus tard le 22 janvier et le second, au plus tard le 10 juillet. En retirant le bulletin de novembre, le Ministère souhaite diminuer la pression associée aux évaluations et permettre aux enseignants de se consacrer au soutien à offrir à vos enfants.

**Vous recevrez une communication écrite de l'enseignant de votre enfant avant le 20 novembre**

Nous savons tous que le bulletin constitue un important outil de communication afin de vous renseigner sur la progression de votre enfant. Pour répondre à ce besoin, vous recevrez, avant le 20 novembre, une communication écrite de l'enseignant de votre enfant. Sans être un bulletin, cette communication pourra faire état de ses apprentissages depuis le début de l'année, de sa progression, de son comportement et du soutien qui peut lui être apporté en fonction des défis qui se présentent à lui.

Compte tenu du contexte, des rencontres d'échanges en personne entre les enseignants avec les parents ne seront pas planifiées de façon générale. Par contre, selon les situations, les enseignants pourront au besoin échanger avec vous par rendez-vous téléphonique ou encore par visioconférence. Les modalités d'échange auxquelles nous sommes habitués vont temporairement être modifiées, mais soyez assurés que nos équipes-écoles croient tout autant que vous à l'importance d'une qualité d'échanges et de rétroactions pour favoriser les apprentissages de vos enfants en consolidant la collaboration école-famille.

Merci de votre habituelle collaboration,



Denis Lemaire  
Directeur général  
Centre de services scolaire de l'Énergie